

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Neaufles-Saint-Martin

(À rappeler dans toute correspondance)
Dossier numéro DP 27426 23 A0019

Date de dépôt : 09/05/2023

Demandeur : Monsieur Jean-Marc BUIRE

Pour : Construction d'un abri de jardin

Adresse terrain :
31 route de Rouen, les Bocquets
27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN

Cadastré : AE369

Monsieur Jean-Marc BUIRE
31 route de Rouen
les Bocquets
27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN

Objet : classement sans suite

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de déclaration préalable portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes le 09/05/2023, situé 31 route de Rouen, les Bocquets 27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN.

Votre projet consiste en la construction d'un abri de jardin situé en dehors des abords des monuments historiques ou d'un site classé et d'une emprise au sol et une surface de plancher de 4,5 m².

L'article R.421-2 du code de l'urbanisme dispose que sauf lorsqu'ils sont implantés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans les abords des monuments historiques ou dans un site classé ou en attente de classement, les constructions nouvelles ayant une hauteur inférieure ou égale à 12 mètres et une surface de plancher et une emprise au sol inférieure ou égale à 5 m², sont dispensées de toute formalité au titre du présent code.

En conséquence, votre demande de déclaration préalable n'a pas été instruite, en application de l'article R.421-2 du code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Neaufles-Saint-Martin

Le, **26 MAI 2023**
Prénom, Nom, Qualité du signataire

Jean-Pierre FONDRILLE, Maire

